



Quels sont mes recours après un accident ?

Par **wert**, le **29/03/2010** à **16:53**

Bonjour,
après un accident, si le conducteur d'un deux roues motorisé et non assuré est blessé lors de cet accident (jambe cassée), combien de temps après l'accident la victime a-t-elle pour porter plainte contre le conducteur qui est tord mais lui assuré ? et est-ce judicieux de porter plainte sachant que la victime est mineure (15 ans), cela ne va-t- il pas se retourner contre les parents ?

Par **Tisuisse**, le **04/04/2010** à **09:45**

Bonjour,

Votre demande est extrêmement confuse. Merci de préciser votre histoire quitte à appeler les conducteur Monsieur X et Monsieur Y.